

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2645

28 septembre 2015

SOMMAIRE

AB Marketing S.A.	126935	Provender S.à r.l.	126942
ADP I Luxembourg S.à r.l.	126936	Realize Project Management, S.à r.l.	126944
AFS Fund	126936	Robert Group Invest SCSp	126945
Aiggre Dutch GP Holding S.à r.l.	126936	Robert Group Sàrl	126945
Alba Luxco S.à r.l.	126935	Ropoto S.à r.l.	126946
Allouez S.à r.l.	126935	Royalty Opportunities Feeder S.A.	126946
Auto-Ecole Weis S.à r.l.	126960	RREEF EuCoReF 1 S.à.r.l.	126946
Belgo Metal S.A. Luxembourg	126960	RREEF RVK 1 S.à.r.l.	126947
Bondani et Cie S.à r.l.	126937	Sabi Participation S.A.	126953
Borgbu S.A.	126937	Sàrl Simca	126953
BPI XII S.à r.l.	126938	SBP 1 S.à r.l.	126953
Café Dancing Votre Choix S.à r.l.	126939	SBP 2 S.à r.l.	126953
Canon Luxembourg S.A.	126940	S.C.I. SPA	126958
Chriko S.à r.l.	126941	Scivias S.A.	126954
Clarent	126914	SELP (Bravo Spare 2) S..à r.l.	126954
Clarent	126914	SELP (Charlie Spare 2) S.à.r.l.	126954
Corsair Mint Investments S.à r.l.	126939	SELP (Spain) S.à r.l.	126954
Falcon Invest Sicav	126936	Semnon SA	126954
H.I.G. Luxembourg Holdings Go2mobi S.à r.l.	126928	Serenade Investment Corporation SA	126947
LuxCo 110 S.à r.l.	126935	Shin Kawa S.à r.l.	126947
Lux Gest Asset Management S.A.	126925	Shipping and Industry S.A., S.P.F.	126955
Paulsa Sàrl	126958	Simtec Silicone Parts Luxembourg S.A.	126957
PCAM Issuance II S.A.	126944	Sine Die S.A.	126957
Peak Holdings Luxembourg S.à r.l.	126944	Sirena International S.A.	126957
Pendragon Fund SICAV SIF S.C.A.	126944	SoWiTec Luxembourg 4 S.à r.l.	126947
Pfizer Europe Holdings Sàrl	126942	StarTeq Holding S.A.	126952
Pharaon S.A.	126942	Sterope S.à r.l.	126952
Power Panels S.A.	126941	St.James's Place European S.à r.l.	126951
Prince AcquiCo S.à r.l.	126943	St. Jude Medical International Holding	126948
Produits en Respect de l'Environnement S.A.	126943	St Jude Medical Luxembourg Holdings SMI S.à r.l.	126948
Progeny	126941	Stromstad S.à r.l.	126952
Property and Finance Corporation S.à r.l. ...	126943	Sustainable Development Fund GP, S.à r.l. ...	126952

**Clarent, Société à responsabilité limitée,
(anc. Clarent).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 159.245.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of July.

Before Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company "CLARENT" (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million two hundred thousand three hundred and four United States Dollars (USD 1,200,304.-), with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, which transferred its registered office from the British Virgin Islands to Luxembourg following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 17 February 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1086 of 23rd May 2011. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 31 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1636 of 2 July 2015.

The meeting is opened at 4.25 p.m. with Mr Frank Stolz-Page, with professional address at Mondorf-les-Bains, in the chair.

The chairman appoints as secretary Mrs Karola Böhm, with professional address at Mondorf-les-Bains.

The meeting elects as scrutineer Mr Chris Oberhag, with professional address at Mondorf-les-Bains.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

I.- That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

- 1) Change of the legal form of the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée;
- 2) Acceptance of the resignations of the Directors (administrateurs) of the Company and discharge;
- 3) Confirmation of the number of members of the board of directors of the Company and appointment of the Directors (gérants) of the Company further to the conversion of the Company into a société à responsabilité limitée;
- 4) Re-appointment of an independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company;
- 5) Full restatement of the articles of association of the Company; and
- 6) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions are taken by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to transform the Company by conversion of its current form from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors of the Company and to grant full and entire discharge to them for the execution of their mandate ending with the current general meeting.

Third resolution

The meeting decides to set the number of directors (gérants) of the Company at three (3) and to appoint, with immediate effect, the following persons as directors (gérants) of the Company for an unlimited term: Mrs Lynsey Ann Blair, Mr Alexander Francis Pace-Bonello and Mr Arjan Vishan Kirthi Singha.

Fourth resolution

The meeting decides to set the number of external auditor(s) of the Company to one (1).

The following entity is appointed as external auditor (réviseur d'entreprises agréé) with immediate effect and for an unlimited period:

Statera Audit, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B156.148, having its registered office at 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.

Fifth resolution

The meeting decides to fully restate the articles of incorporation in order to adapt them to the provisions of section XII of the law of August 10, 1915, as amended, regarding the limited liability companies, so as to read henceforth as follows:

“Title I. - Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There is hereby formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the “Company”), and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present Articles of Incorporation (the “Articles”).

Art. 2. Name. The Company exists under the name of “CLARENT”.

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To acquire, hold and dispose of, by any means, directly or indirectly, participatory interests or obligations in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests.

(b) The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issuer of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

(c) To acquire and manage negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(d) The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

(e) To undertake any and all activities in connection with the exploration, the exploitation and the mining of any and all natural resources.

(f) To provide or procure services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

(g) To participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable "Société de Participations Financières" according to applicable law.

3.3 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

4.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the board of directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 Where the board of directors of the Company determine that extraordinary events of a political, economic or social nature, have occurred or are imminent and that these developments or events would likely impair the normal activity of the Company at its registered office or easy communication between that office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The Company's issued capital is set at one million two hundred thousand three hundred four United States Dollars (USD 1,200,304.-) represented by one million two hundred thousand three hundred four ordinary repurchaseable shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 As far as permitted by Law, the shareholders may amend these Articles so as to:

(a) Consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) Convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) Increase or reduce the subscribed capital of the Company.

6.3 As far as permitted by Luxembourg law, the Company may repurchase its shares on the following terms and conditions:

(a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;

(b) Any repurchase by the Company of shares shall be done pro rata in respect of all shareholders; and

(c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using reserves available for distributions, as provided for by Law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

Art. 7. Shares.

7.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.2 Shares may be freely transferred among shareholders.

7.3 If there is more than one shareholder the shares are transferable to non-shareholders only with the prior approval of the shareholders in a shareholders' meeting representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

7.4 Share certificates may be issued to shareholders in such form and in such denominations as the directors shall determine.

7.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

Title III. - Management

Art. 8. Directors.

8.1 The Company shall be managed by at least two directors appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders that sets the term of their office. The directors need not be shareholders.

8.2 The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

8.3 A director may be dismissed without notice and without reason.

Art. 9. Powers of Directors.

9.1 The board of directors shall have all powers, save those reserved by the Law or these Articles for the general meeting, to perform such acts and carry out such operations as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

9.2 In exercising his powers, each director will act honestly and in good faith and in what the director reasonably believes to be in the interest of the Company and otherwise in accordance with his duties under Luxembourg law.

9.3 If the Company is a subsidiary forming part of a larger corporate group, a director of the Company may, when exercising his powers in the interest of the Company, take account of what he reasonably believes to be in the interest of that corporate group.

9.4 Subject to Article 9.5, the directors may delegate, for specific tasks, part of their powers to one or more directors or other officers who need not be a shareholder of the Company and may give authority to such directors or other officers to sub-delegate.

9.5 The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

9.6 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signing power has been validly delegated by resolution of the sole director or board of directors.

Art. 10. Procedure.

10.1 The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

10.2 The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.

10.3 Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy.

10.5 Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by (i) the Chairman of the meeting (ii) the Chairman of the succeeding meeting, or (iii) any director of the Company present at the meeting (whether in person, by way of conference telephone, similar communication equipment or otherwise) and, if one has been appointed, by the secretary. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by (i) the Chairman of the meeting (ii) the Chairman of the succeeding meeting, or (iii) any director of the Corporation present at the meeting (whether in person, by way of conference telephone, similar communication equipment or otherwise). The board of directors may, if it wishes, appoint a secretary who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the resolutions passed at the general meeting.

10.6 Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

Art. 11. Liability of the Directors.

11.1 Subject to Article 11.3, every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

(a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;

(b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;

(c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified; or

(d) discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2 Subject to Article 11.3, no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

(a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or

(b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or

(c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or

(d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

11.3 A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 11.1 or the dispensation under Article 11.2:

(a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or

(b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

11.4 Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 12. Directors' Interests.

12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2 Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3 Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

Art. 13. Disqualification of Directors.

13.1 The office of director shall, ipso facto, be vacated:

(a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or

(b) if by notice in writing he resigns his office; or

(c) if he is prohibited by the Law from being a director; or

(d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Title IV. - Decisions of the shareholders

Art. 14. Powers and Voting Rights.

14.1 The shareholders have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2 Each shareholder shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

14.4 In the event that the Company has a single shareholder, such single shareholder shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

Art. 15. Form, Quorum and Majority.

15.1 Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent (10%) of the issued capital.

15.2 If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

15.3 Every shareholder has the right to vote in person or by proxy. An appointed proxy need not be a shareholder.

15.4 Each share gives the right to one vote.

15.5 Subject to Article 15.6, decisions of shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the shareholders present.

15.6 Any other action than those provided by Article 15.7 required or permitted to be taken by the shareholders in a general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the shareholders otherwise entitled to vote at such meeting if held, save that, (where the number of shareholders does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles), such resolution shall be duly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the shareholders, and after a second submission to the shareholders by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. Any such written resolution may be signed in counterparts by the shareholders of the Company each such counterpart when executed and delivered shall constitute one and the same instrument.

15.7 Any amendment to these Articles, to dissolve and liquidate the Company, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if approved by the majority of shareholders representing three quarters of the issued and outstanding capital.

15.8 If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum and majority requirements set out in these Articles must be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 16. Accounting Year and Financial Statements.

16.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year").

16.2 In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the directors, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3 The financial statements will be at the disposal of the shareholders at the registered offices of the Company.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 The allocation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the directors. This allocation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3 Dividends and other distributions shall be paid to shareholders in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid.

17.4 As far as permitted by law, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a shareholder.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders (s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. General.

19.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

19.2 These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed at 4.45 p.m..

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

The document having been read to the appearing parties, the said parties appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CLARENT» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de un million deux cent mille trois cent quatre dollars US (USD 1.200.304,-), dont le siège social est au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, qui a transféré son siège social des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg suivant acte de Maître Martin Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1086 du 23 mai 2011. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 31 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1636 du 2 juillet 2015.

L'assemblée est ouverte à 16.25 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le président désigne comme secrétaire Madame Karola Böhm, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Chris Oberhag, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée;
2. Acceptation de la démission des Administrateurs de la Société et décharge à leur accorder;
3. Confirmation du nombre de membres du conseil de gérance de la Société et nomination des Gérants de la Société suite à la conversion de la Société en société à responsabilité limitée;
4. Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé de la Société;
5. Refonte complète des statuts de la Société; et
6. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la Société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels de la Société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat prenant fin à la date de la présente assemblée générale.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de membres du conseil de gérance de la Société à trois (3) et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée: Madame Lynsey Ann Blair, Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello et Monsieur Arjan Vishan Kirthi Singha.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de réviseurs d'entreprises agréés de la Société à un (1).

L'entité suivante est nommée réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat pour une durée illimitée:

- Statera Audit, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.148, avec siège social au 28, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la refonte complète des statuts pour les adapter aux dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés à responsabilité limitée, qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Forme - Nom - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Nom. La Société existe sous la dénomination de «CLARENT».

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet de conduire les activités suivantes:

(a) Elle peut acquérir, détenir et disposer par n'importe quel moyen, directement ou indirectement, de participations ou d'obligations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations.

(b) La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société.

(c) Acquérir et gérer des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autrement.

(d) La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

(e) Entreprendre toutes activités en relation avec l'exploration, l'exploitation et l'extraction de toutes ressources naturelles.

(f) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.

(g) Participer dans la création, développement, gestion et contrôle de n'importe quelle société ou entreprise.

3.2 La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables «Société de Participations Financières» pleinement imposable.

3.3 Toute activité menée par la Société sera menée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, qui pourront être ouvertes au public.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution du conseil d'administration et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adopté à la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 Il peut être créé par décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4 Lorsque le conseil d'administration de la société détermine que des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1 La Société a un capital émis d'un million deux cent mille trois cent quatre dollars US (USD 1.200.304,-), représenté par un million deux cent mille trois cent quatre (1.200.304) actions ordinaires rachetables d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2 Pour autant que permis par la Loi, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) Consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) Convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) Augmenter ou réduire le capital souscrit de la Société.

6.3 Pour autant que permis par la Loi Luxembourgeoise, la Société est autorisée à racheter ses parts sociales dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société utilisant des réserves disponibles pour distribution, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.2 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

7.3 En cas de pluralité d'associés

la cession aux associés est possible seulement avec le consentement préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

7.4 Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux actionnaires dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.5 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Titre III. - Gestion

Art. 8. Gérants.

8.1 La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution l'associé unique, ou de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3 Les gérants sont révocables Sans préavis et sans notice.

Art. 9. Pouvoirs des Gérants.

9.1 Les gérants ont tous pouvoirs, sauf ceux réservés par la loi ou ces Articles pour l'assemblée générale pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2 Dans l'exercice de ses pouvoirs, chaque gérant devra agir en toute honnêteté et en toute bonne foi, en considérant agir dans l'intérêt de la Société conformément à ses obligations en vertu de la loi luxembourgeoise.

9.3 Si la Société est une filiale faisant partie d'un grand groupe de sociétés, un gérant de la Société peut, lors de l'exercice de ses pouvoirs dans l'intérêt de la Société, tenir compte de ce qu'il considère être dans l'intérêt de ce groupe de sociétés.

9.4 Sous réserve de l'Article 9.5, les gérants peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou autres représentants qui ne doivent pas nécessairement être associé et pourront donner autorité à ces gérants ou autres représentants de sous-déléguer.

9.5 La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.6 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué par résolution de l'associé unique ou du conseil d'administration.

Art. 10. Procédure.

10.1 Les gérants peuvent élire un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2 Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer leurs réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

10.3 Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmé dans les procès-verbaux de la réunion et signé par (i) le Président de la réunion (ii) le Président de la réunion suivante, ou (iii) n'importe quel gérant présent à l'assemblée (soit en personne, soit par téléphone ou autre moyen similaire) et, si un a été nommé, par le secrétaire. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par (i) le Président de la réunion (ii) le Président de la réunion suivante, ou (iii) n'importe quel gérant présent à l'assemblée (soit en personne, soit par téléphone ou autre moyen similaire). Les gérants peuvent, s'ils le souhaitent, nommer un secrétaire qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions des gérants et des résolutions approuvées lors des assemblées générales.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, sous toute forme et enregistré avec les délibérations des gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant et autre représentant, employé ou agent de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, représentant, employé ou agent pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

- (a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte fait ou omis par lui en tant que gérant, représentant, employé ou agent;
- (b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été fautif en relation avec cette matière selon l'article 11.3;
- (c) du fait qu'il a agi en tant que ou du fait qu'il a été, à la requête de la Société, gérant ou représentant d'une autre société dans laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou
- (d) de son accomplissement de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2 Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant ou autre représentant, employé ou agent de la Société ne sera responsable vis-à-vis de la Société pour une perte ou une dépense de la Société en relation avec:

- (a) les actes, reçus, négligences ou fautes d'un autre gérant, représentant, employé ou le fait d'avoir participé à un tel acte, reçu, négligence ou faute; ou
- (b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou
- (c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou
- (d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3 Un gérant ne pourra pas profiter du bénéfice d'indemnisation de l'article 11.1 ou des dispenses de l'article 11.2:

- (a) s'il est de façon définitive jugé dans un procès responsable de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou
- (b) s'il est de façon définitive jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

11.4 Si une partie de l'Article 11 n'était pas valable pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite ou ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 12. Intérêts des gérants.

12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou représentants de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé, employé ou agent de l'autre société, entreprise ou entité.

12.2 Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3 Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui a un intérêt dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

Art. 13. Disqualification des gérants.

13.1 Le poste de gérant sera, ipso facto, rendu vacant:

- (a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en concordat avec ses créiteurs ou s'il bénéficie d'une mesure quelconque, applicable le moment venu, en matière de redressement de débiteurs insolubles; ou
- (b) s'il remet sa démission par écrit; ou
- (c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; ou
- (d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

Titre IV. - Résolutions des associés**Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.**

14.1 Les actionnaire ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplies par ou pour compte de la Société.

14.2 Chaque actionnaire dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation.

14.3 Chaque actionnaire pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4 Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Forme, Quorum et Majorité.

15.1 Il sera donné à tous les actionnaires un avis de toute assemblée générale des s selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un actionnaire détenant au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit.

15.2 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3 Tout actionnaires a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire.

15.4 Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5 Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des actionnaires présents.

15.6 Toute décision autre que celles prévues à l'article 15.7 requise ou permise d'être prise par les actionnaires réunis en assemblée générale peut être prise en dehors d'une assemblée, si une résolution exposant une telle action est signée par tous les actionnaires, et elle sera considérée comme étant valablement adoptée comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue, pourvu que le nombre des actionnaires n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire des statuts, si elle est approuvée par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté. Une telle résolution écrite peut être signée en contrepartie par les actionnaires de la Société dont chaque exemplaire exécuté et remis sera un original, mais les exemplaires constitueront ensemble un seul et même instrument.

15.7 Toute modification des présents statuts, ou bien toute décision requise par les présents statuts ou par la Loi pour une modification des présents statuts, ne sera effective que si elle est approuvée par la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social émis.

15.8 Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes de parts sociales émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, les quorum et majorités exigés par les présents Statuts devront être atteints pour chacune de ces classes de parts sociales dont les droits seraient modifiés.

Titre V. - Comptes annuels - Bilan - Distributions**Art. 16. Exercice social et Comptes annuels.**

16.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente et un décembre de la même année (l'«Exercice Social»).

16.2 Pour chaque Exercice Social, les gérants prépareront les comptes annuels qui comportent un bilan et un compte des pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et actionnaires envers la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3 Les comptes annuels seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette affectation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'affectation et la distribution des bénéfices nets restants (y compris les résultats reportés) de la Société et le résultat à reporter seront déterminées par l'assemblée générale des actionnaires sur les recommandations des gérants. Cette affectation pourra inclure la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts sociales gratuites ou de droits de souscription et la création ou le maintien de réserves et de provisions.

17.3 Les dividendes seront payés aux actionnaires en conformité avec leurs droits et intérêts et en proportion du montant libéré sur leurs parts sociales durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.

17.4 Pour autant que permis par la Loi, l'assemblée générale peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des états comptables préparés par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant entendu les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes d'émission, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Titre VIII. - Dispositions générales**Art. 19. Général.**

19.1 Pour tout ce qui ne fait pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

19.2 Les présents statuts existent en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.45 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, K. Böhm, C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 21 juillet 2015. GAC/2015/6249. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015133649/642.

(150145390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Lux Gest Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.338.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Société Européenne de Banque S.A., une société anonyme ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859,

représentée par Madame Mathilde Rousseau, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, qui, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de Lux Gest Asset Management S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.338, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 191 de 1989.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 mars 2010 suivant acte reçu par le notaire précité et publié au Mémorial numéro 985 du 11 mai 2010.

Déclarant être pleinement informée des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Modification de l'article 2 des statuts de la Société de manière à préciser que celle-ci fait partie du groupe bancaire Intesa Sanpaolo.

- Modification de l'article 3 des statuts de la Société

« **Art. 3.** Le principal objet de la société est:

1) la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") luxembourgeois et étrangers autorisés conformément à la directive européenne 2009/65/EC ainsi que la gestion additionnelle d'autres organismes de placement collectif (OPC) luxembourgeois et étrangers, conformément à l'article 101 (2) et à l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010"); et

2) l'exercice, au profit de fonds d'investissements alternatifs ("FIA") luxembourgeois et étrangers, au sens de la directive européenne 2011/61/EU, des fonctions de gestion, d'administration et de marketing ainsi que les autres activités relatives aux avoirs de FIA, conformément à l'article 5, paragraphe 2 et l'annexe 1 de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissements alternatifs (la "Loi de 2013").

La société ne fournira pas les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissement sur une base personnalisée (b) conseil en investissement (c) garde et administration pour des parts d'organismes de placement collectif.

La société peut fournir les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation également aux filiales d'OPCVM, d'OPC et de FIA auxquels elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

La société pourra exercer les activités autorisées en dehors du Luxembourg dans le cadre de la libre prestation de service et/ou au moyen de l'établissement de succursales.

De manière générale, la société pourra exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit à des OPCVM, OPC et FIA dans la plus large mesure permise par les dispositions de la Loi de 2010, de la Loi de 2013 et par toute autre loi ou règlement applicable.

La société peut exercer toute activité liée directement ou indirectement à son objet et/ou jugée utile et/ou nécessaire à la réalisation de celui-ci, mais ce, toujours dans les limites prescrites mais dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.»

- Suppression de l'article 6 des statuts relatif au mécanisme de capital social autorisé et modification des articles 2, 5 et 19 actuels des statuts en conséquence; et

- Modification de l'article 14§3 actuel des statuts relatif aux conflits d'intérêts.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

«La société est établie pour une période illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification de statuts, ainsi qu'il sera précisé à l'article vingt ci-après. La société fait partie du Groupe Bancaire Intesa Sanpaolo enregistré au Registre des Groupes Bancaires tenu par la Banque d'Italie.»

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le principal objet de la société est:

1) la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") luxembourgeois et étrangers autorisés conformément à la directive européenne 2009/65/EC ainsi que la gestion additionnelle d'autres organismes de placement collectif (OPC) luxembourgeois et étrangers, conformément à l'article 101 (2) et à l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010"); et

2) l'exercice, au profit de fonds d'investissements alternatifs ("FIA") luxembourgeois et étrangers, au sens de la directive européenne 2011/61/EU, des fonctions de gestion, d'administration et de marketing ainsi que les autres activités relatives aux avoirs de FIA, conformément à l'article 5, paragraphe 2 et l'annexe 1 de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissements alternatifs (la "Loi de 2013").

La société ne fournira pas les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissement sur une base personnalisée (b) conseil en investissement (c) garde et administration pour des parts d'organismes de placement collectif.

La société peut fournir les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation également aux filiales d'OPCVM, d'OPC et de FIA auxquels elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

La société pourra exercer les activités autorisées en dehors du Luxembourg dans le cadre de la libre prestation de service et/ou au moyen de l'établissement de succursales.

De manière générale, la société pourra exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit à des OPCVM, OPC et FIA dans la plus large mesure permise par les dispositions de la Loi de 2010, de la Loi de 2013 et par toute autre loi ou règlement applicable.

La société peut exercer toute activité liée directement ou indirectement à son objet et/ou jugée utile et/ou nécessaire à la réalisation de celui-ci, mais ce, toujours dans les limites prescrites mais dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.»

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé (i) de supprimer l'article 6 des Statuts relatif au capital autorisé, (ii) de renuméroter en conséquence l'ensemble des articles des Statuts en ce compris les références croisées continues dans les différents articles des Statuts, (iii) de supprimer la seconde phrase du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, (iv) de modifier la référence croisée de l'article 2 et (v) de modifier le premier paragraphe de l'article 19 (devenu article 18 suite à la renumérotation des articles) comme suit:

«Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 14 (devenu article 13 suite à la renumérotation des articles) comme suit:

«Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la société, cet administrateur ou fondé de pouvoir de la société devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel» tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec n'importe lequel des OPCVM, OPC et FIA gérés par la société et leurs actionnaires / porteurs de parts respectifs ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée a été levée à la suite des débats sur les points précédents.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ROUSSEAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23660. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136643/114.

(150148507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings Go2mobi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.055.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of July.

Before Me Jacques KESSELER, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

“H.I.G. Growth Partners - Go2mobi, LLC”, a Delaware Limited Liability Company having its registered office at 1209, Orange Street, bâtiment Corporation Trust Center, USA - Wilmington, New Castle.

The founder is here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary’s clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company’s name is "H.I.G. Luxembourg Holdings Go2mobi S.à r.l."

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares of one Canadian Dollars (CAD 1.-) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

All the twenty thousand (20,000) shares representing the capital have been entirely subscribed by H.I.G. Growth Partners - Go2mobi, LLC, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-) is as now at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Brendan Dolan, born on April 3, 1973 in Tyrone, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

2) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Mark Bonham, born on September 23, 1979 in Bedford, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

3) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Ms Daphné Chanteloup, born on January 25, 1973 in Caen, with professional address at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

4) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Ms Laurence Goblet, born on February 27, 1981, in Malmedy, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

6) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Par devant Me Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«H.I.G. Growth Partners - Go2mobi, LLC», une Limited Liability Company, ayant son siège social au 1209, Orange Street, bâtiment Corporation Trust Center, USA - Wilmington, New Castle.

Fondateur ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi long-

temps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "H.I.G. Luxembourg Holdings Go2mobi S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20,000.-), représenté par vingt mille (20,000) parts sociales de d'un Dollar Canadien (CAD 1.-) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnifiera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défenseurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les vingt mille (20,000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par H.I.G. Growth Partners - Go2mobi, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20,000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Brendan Dolan, né le 3 avril 1973 à Tyrone, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Mark Bonham, né le 23 septembre 1979 à Bedford, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

3) Est nommée gérant A pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Daphné Chanteloup, née le 25 janvier 1973 à Caen, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

4) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Laurence Goblet, née le 27 février 1981 à Malmedy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

6) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015133802/389.

(150145143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Alba Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.342.

Les comptes annuels au 30/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134373/9.

(150145214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Allouez S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134376/10.

(150145656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

AB Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 05.08.2015.

Signature.

Référence de publication: 2015134398/10.

(150145267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

LuxCo 110 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.705.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 17 juillet 2015

1. La démission de Monsieur Ulrich Binninger, en tant que gérant de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
2. La démission de Monsieur Harmen Kölln, en tant que gérant de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LuxCo 110 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015135870/14.

(150147384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

ADP I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADP I Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134403/11.

(150145415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

AFS Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134408/10.

(150145516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Aiggre Dutch GP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

AIGGRE DUTCH GP HOLDING S.à r.L.

Référence de publication: 2015134411/11.

(150145969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Falcon Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 66.913.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 06 août 2015 a décidé:

1. de renouveler les mandats de:

- Alfred BRANDNER, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zurich

- Jeffrey HAINDL, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zurich

- Harald STEINBICHLER, Haymogasse 96, A-1230 Wien

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016;

2. de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg.

en tant que de réviseur d'entreprises agréée pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour Falcon Invest SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2015138139/22.

(150150305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Bondani et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 139, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 16.397.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134484/10.

(150146314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Borgbu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.844.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BORGBU S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 86844, ayant son siège social au 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1006 du 2 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateurs et détermination de ses pouvoirs.
3. Nomination d'un commissaire-vérificateur à la liquidation.
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société Finco Trust S.A., établie et ayant son siège social au 9E Via Peri, CH-6900, Lugano, Suisse, inscrite au Registro Di Commercio Del Cantone Ticino sous le numéro CHE-109.900.821, représentée par son administrateur Monsieur Luca Simona, qui aura les pouvoirs

les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LUXFIDUCIA, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71529.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, M. Krecké, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juillet 2015. 2LAC/2015/17467. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134486/56.

(150146125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

BPI XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.840.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 27 juillet 2015, que les associés de la Société ont transféré la totalité des 1 250 000 parts sociales qu'ils détenaient dans la Société de la manière suivante:

- Baupost Limited Partnership 1983 A-1 a transféré 112 375 parts sociales à:

Baupost Private Investments A-3, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318552;

- Baupost Limited Partnership 1983 B-1 a transféré 47 250 parts sociales à:

Baupost Private Investments B-3, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318553;

- Baupost Limited Partnership 1983 C-1 a transféré 258 625 parts sociales à:

Baupost Private Investments C-3, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318558;

- Baupost Value Partners, L.P. - I a transféré 67 750 parts sociales à:

BVP-I Cayman XIII Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-290696;

- Baupost Value Partners, L.P. - II, a transféré 87 125 parts sociales à:

Baupost Private Investments BVII-3, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318578;

- Baupost Value Partners, L.P. - III a transféré 33 625 parts sociales à:

BVP-III Cayman XIII Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-290691;

- Baupost Value Partners, L.P. - IV a transféré 511 625 parts sociales à:

BVP-IV Cayman XI Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-290690;

- HB Institutional Limited Partnership a transféré 68 125 parts sociales à:

HB Cayman Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105376;

- PB Institutional Limited Partnership a transféré 38 125 parts sociales à:

PB Cayman Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105372;

- YB Institutional Limited Partnership a transféré 25 375 parts sociales à:

YB Cayman Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105375.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Baupost Private Investments A-3, L.L.C.	112 375 parts sociales
- Baupost Private Investments B-3, L.L.C.	47 250 parts sociales
- Baupost Private Investments C-3, L.L.C.	258 625 parts sociales
- BVP-I Cayman XIII Limited	67 750 parts sociales
- Baupost Private Investments BVII-3, L.L.C.	87 125 parts sociales
- BVP-III Cayman XIII Limited	33 625 parts sociales
- BVP-IV Cayman XI Limited	511 625 parts sociales
- HB Cayman Limited	68 125 parts sociales
- PB Cayman Limited	38 125 parts sociales
- YB Cayman Limited	25 375 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.

BPI XII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015134487/65.

(150145900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Corsair Mint Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair Mint Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015134524/11.

(150145263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Café Dancing Votre Choix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 1, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.795.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134538/10.

(150146123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Canon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 21, rue des Jones.

R.C.S. Luxembourg B 16.539.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 29 juin 2015 que les décisions suivantes ont été prises:

- les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Angelo Van Wilderen résidant à 45 Groenstraat, 1740, Ternat, Belgique, de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 29 juin 2015;
- les actionnaires décident de nommer Monsieur Danny de Grand, de nationalité néerlandaise, né le 21 février 1971 à Alkmaar, Pays-Bas, résidant à Kerkenbosstraat 9, 3210 Linden, Belgique, au poste d'administrateur de la Société avec effet au 29 juin 2015 et pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018;
- les actionnaires décident de réélire Monsieur Peter Ooghe résidant à 25 Leuvensesteenweg, 3080, Tervuren, Belgique, au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 29 juin 2015 que les décisions suivantes ont été prises:

- le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Philippe Convents résidant à 166 Sleepstraat, Gent, Belgique, en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et pour la durée de son mandat d'administrateur;
- le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Danny de Grand en tant que vice-président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et pour la durée de son mandat d'administrateur;
- le conseil d'administration décide de confirmer les mandats de délégué à la gestion journalière de la Société, octroyés par le conseil d'administration en date du 5 mai 2009, à Monsieur Benoît Thyrion résidant à 13 rue Rolibuchy, 6890 Libin, Belgique et à Madame Estelle Kondratuk résidant à rue Christophe 1^{er} de Bade, 57570, Rodemack, France, pour une durée indéterminée;
- le conseil d'administration décide de révoquer expressément et avec effet immédiat Monsieur Frédéric Thomas résidant à 98 Côte rouge, 6717, Metzert, Belgique, et Monsieur Pierre Theisen résidant à 37 rue de la Vallée, 6780, Hondelange, Belgique, de leurs fonctions de délégués à la gestion journalière et décide de mettre fin à tous leurs pouvoirs généraux et/ou spéciaux;
- le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Orlando Balosso, de nationalité française, né le 16 octobre 1964 à Metz, résidant à 4 rue des Godins, 57420 Pommerieux, France, au poste de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- le conseil d'administration décide que Monsieur Benoît Thyrion, Monsieur Orlando Balosso et Madame Estelle Kondratuk sont chargés de la gestion journalière des affaires de la Société et sont autorisés à représenter la société dans le cadre de cette gestion, dans les limites fixées ci-après:
 - * signature individuelle de Monsieur Benoît Thyrion, prénommé, pour un montant maximum de EUR 10.000.-;
 - * signature individuelle, avec un maximum de EUR 5.000.- de Monsieur Orlando Balosso ou de Madame Estelle Kondratuk, prénommés.
- le conseil confirme, en application du paragraphe 2 de l'article 18 des statuts coordonnés de la Société, la description des pouvoirs spéciaux, y compris les pouvoirs des signatures bancaires, telle que formulée comme suit:

1.1. Pouvoirs de signatures bancaires. Les administrateurs et les délégués à la gestion journalière ont le pouvoir d'engager la Société vis-à-vis des banques dans les limites fixées ci-après:

- Signature individuelle d'une des deux personnes suivantes, avec un maximum de EUR 5.000.-:
 - * Orlando Balosso, prénommé;
 - * Estelle Kondratuk, prénommée.
- Signature individuelle de Benoît Thyrion, prénommé avec un maximum de EUR 10.000.-;
- Signature conjointe à deux de Benoît Thyrion et d'un administrateur, pour un montant supérieur à EUR 10.000.- avec un maximum de EUR 50.000.-;
- Signature individuelle d'un administrateur pour un montant maximum de EUR 50.000.-;
- Signature conjointe de deux administrateurs, pour des montants supérieurs à EUR 50.000.-.

1.2. Pouvoirs de signature des contrats d'emploi. Les personnes suivantes ont le pouvoir d'engager la société dans la conclusion d'un contrat d'emploi, y compris la fixation des conditions salariales, tout en respectant les éventuelles limites en vigueur au sein du département des ressources humaines de la société:

- Diederik Van Noten, directeur des ressources humaines, résidant à Werftsesteenweg 92, 2220 Heist-op-den-Berg, Belgique;

- Benoît Thyrion, prénommé.

1.3. Pouvoirs de signature des offres commerciales et soumissions. Les personnes suivantes ont le pouvoir d'engager la société vis-à-vis des tiers dans le cadre d'offres commerciales et de soumissions des produits et services offerts par la société, pour un montant maximum de EUR 100.000.-:

- Signature individuelle de Benoît Thyrion, prénommé;
- Signature conjointe de:
 - * Orlando Balosso, prénommé;
 - * Estelle Kondratuk, prénommée.
- Signature individuelle d'un des administrateurs.

Cette délégation de pouvoirs a été autorisée par l'assemblée générale des actionnaires conformément au paragraphe 5 de l'article 18 des statuts coordonnés de la Société, et remplace les règles de pouvoirs de signature fixées antérieurement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ANON LUXEMBOURG S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134543/73.

(150145418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Chriko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.329.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung abgehalten am 31. Juli 2015 in Niederanven

Die Gesellschafterversammlung fasste einstimmig folgende Beschlüsse:

Die Gesellschafterversammlung beschließt einstimmig Herrn René Ehrhardt als administrativen Geschäftsführer (gérant administratif) abzuwählen.

Die Gesellschafterversammlung beschließt daraufhin einstimmig, auf unbestimmte Dauer, Herrn René Ehrhardt, geboren am 20. August 1977 in Koblenz (Deutschland) mit wohnhaft in 54533 Niederöfflingen (Deutschland), Neustrasse, 1, als technischen Geschäftsführer zu ernennen.

Die Gesellschafterversammlung erteilt Herrn René Ehrhardt folgende Zeichnungsberechtigung:

Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern von denen eine die einer der beiden technischen Geschäftsführers sein muss, vertreten und verpflichtet, vorbehaltlich der gegenseitigen Bevollmächtigung.

Niederanven, den 31. Juli 2015.

Chriko S.àrl

Référence de publication: 2015135557/20.

(150147402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Power Panels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.497.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015136773/10.

(150147790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Progeny, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 169.759.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Pierre GUERIN, demeurant au 48, boulevard Clémenceau, F - 59510 Hem, Président;

- Monsieur Jean-François BOUCHOMS, avocat, demeurant au 15, rue du Fort Bourbon, L - 1249 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Frédéric SIMONET, demeurant au 12, rue Clotaire Duquennoy, F-59152 Chéreng n'a pas été renouvelé;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015136774/21.

(150148305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.006.

—
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 1^{er} août 2014 que la société Pfizer Holdings International Corporation, transfère toutes les 524,309,844 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Pfizer Holdings Corporation, une corporation, enregistrée au Registre du Delaware, sous le numéro 46-3919529, ayant son siège social au 235, East 42nd Street, 10017-5755 New-York, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136762/14.

(150148125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Pharaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.594.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 10 Août 2015

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires que:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le 47.771 a été nommé réviseur d'entreprise d'agrée pour statuer sur les comptes consolidés au 31.12.2014 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir pour statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136764/16.

(150148464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Provender S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 184.522.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015136756/13.

(150148491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Produits en Respect de l'Environnement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 93.426.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 août 2015

Première résolution

L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur unique et d'Administrateur délégué et ce pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2021:

Monsieur Philippe LEPRETRE né le 02/06/1956 à AUCHEL, France, et demeurant à L-1626 Luxembourg, 5-7 rue des GIRONDINS, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans la cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer au poste de commissaire aux comptes et ce pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2021:

- Monsieur Jean -Pierre LAZARO, expert-comptable, demeurant professionnellement au 66 route d'Esch. à L-1470 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société, au 66 route d'Esch, à L-1470 Luxembourg.

Référence de publication: 2015136753/21.

(150147940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Property and Finance Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 189.720.

Les Associés de Property and Finance Corporation S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- de nommer Robert McCorduck, née le 09 Janvier 1972 à Galway, Irlande, avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Tony Whiteman

Robert McCorduck

Katarzyna Ciesielska

Luxembourg, le 7 Août 2015.

Référence de publication: 2015136755/16.

(150147811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Prince AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.177.970,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 166.030.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 8 juillet 2015:

- d'accepter avec effet au 8 juillet 2015, la démission de Mr Bernhard Engelbrecht de ses fonctions de gérant de la Société;

- d'accepter avec effet au 8 juillet 2015, la démission de Mr Horst Baumann de ses fonctions de gérant de la Société;

- d'accepter avec effet au 8 juillet 2015, la démission de Mr Arwed Fischer de ses fonctions de gérant de la Société;

- de nommer avec effet au 8 juillet 2015 et pour une durée indéterminée, Mr Bernhard Rentschler, né le 14 septembre 1968 à Calw, Allemagne, et ayant pour adresse professionnelle: 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Prince AcquiCo S.à r.l.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2015136752/20.

(150147944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

PCAM Issuance II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 170.576.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015136757/10.

(150147932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Peak Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.844.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Août 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015136758/11.

(150147879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Pendragon Fund SICAV SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.402.

Le bilan audité au 31 décembre 2014, tel qu'approuvé lors de l'assemblée générale tenue en date du 16 juillet 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Pour la Société

Pour PENDRAGON MANAGEMENT COMPANY S.A.

Par délégation spéciale

Claude GEIBEN

Administrateur

Référence de publication: 2015136759/17.

(150148399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Realize Project Management, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7557 Mersch, 19, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 130.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015136779/10.

(150148057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Robert Group Invest SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.175.

—
STATUTS

Extrait du 24 juillet 2015 de la convention de société en commandite (la «convention») de ROBERT GROUP INVEST SCSp, société en commandite spéciale

1. Associés commandités indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux. ROBERT GROUP S.à.r.l., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («l'associé commandité»). L'associé commandité a été constitué le 24.06.2015 en tant que société à responsabilité limitée («S.à.r.l.»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (ci-après la «loi de 1915»), et a été enregistré sous le numéro B198213 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le «RCSL»).

2. Dénomination sociale, objet social, siège social, exercice.

(I) Dénomination sociale

La société en commandite spéciale aura le nom: «ROBERT GROUP INVEST SCSp» (ci-après la «Société»).

(ii) Objet social

L'objet social de la Société est (i) la prise de participation sous forme d'intérêts et des droits de toute nature dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et/ ou sous forme d'autres arrangements et dans toute autre forme d'investissement, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou autre, ainsi que le transfert par vente, échange, ou autre, des titres de toute nature.

(iii) Siège social

La société demeure à 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice

L'exercice social de la société coïncide à l'année calendrier.

3. Nomination du gérant et de pouvoirs de signature. L'associé commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la SCSp, conformément à la présente convention de société en commandite et aux lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans l'exercice de ses fonctions aux termes de la présente, l'associé commandité doit indiquer qu'il agit au nom de la SCSp, et tous les actions entamés ci-après par l'associé commandité seront réputées être à ce titre, sauf indication contraire.

L'associé commandité a le pouvoir exclusif d'entamer toutes les décisions à l'égard de la SCSp, à condition qu'un tel pouvoir n'a pas été délégué ou attribué à une autre entité ou prestataire de services qui seront responsables que pour l'exécution de leur mandat, conformément à la convention présente et à la Loi de 1915, en particulier la «sous-section 2. - sociétés en commandite spéciale» de la Loi de 1915.

4. Date de commencement et durée de la société. La société est établie à partir du 24 juillet 2015, pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015136793/38.

(150148205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Robert Group Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.213.

—
La société FINEX.LU S.A. SOPARFI, RCSL B144705, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, déclare avoir vendu en date du 30.06.2015:

6,250 parts de la société ROBERT GROUP SARL, RCSL B198213, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

à

- Monsieur Robert Rymuza né le 17/10/1972 à Siedlce, Pologne, résidant Stawowa 55, PL-08-119 Strzala, Pologne

Et

6,250 parts de la société ROBERT GROUP SARL, RCSL B198213, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

à

- Monsieur Robert Stanczuk né le 5/12/1970 à Siedlce, Pologne, résidant Siedlecka 47, PL-08-119 Strzala, Pologne

Luxembourg.

Certifié exact et sincère
Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2015136794/21.

(150148115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Ropoto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 56, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 160.292.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1520 Luxembourg, le 07 août 2015.

Monsieur Bletsogiannis Georgios
Gérant

Référence de publication: 2015136795/12.

(150147937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Royalty Opportunities Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.775.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 mai 2015

1. Le mandat d'administrateur de classe A de Monsieur Hans DE GRAAF qui est venu à l'échéance n'a pas été renouvelé.
2. La société International Audit Services a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Extrait de la décision prise par les administrateurs restants en date du 10 juillet 2015

M. David CATALA, administrateur de société, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de classe B en remplacement de M. Jean-Christophe DAUPHIN, démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur de classe B qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Pour extraits sincères et conformes
Pour ROYALTY OPPORTUNITIES FEEDER S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015136796/21.

(150148092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

RREEF EuCoReF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.436.

Il est à noter que la nouvelle adresse, à compter du 1^{er} juillet 2015, d'associé, RREEF Spezial Invest GmbH est la suivante:

- Taunusanlage 12, 60327 Francfort, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RREEF EuCoReF S.à r.l.
TMF Corporate Services S.A.
Signatures
Gérante

Référence de publication: 2015136797/16.

(150148470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

RREEF RVK 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 92.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.532.

Il est à noter que la nouvelle adresse de l'associé, RREEF Spezial Invest GmbH, est la suivante à compter du 1^{er} juillet 2015:

- Taunusanlage 12, 60327 Francfort, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RREEF RVK 1 S.à r.l.
TMF Corporate Services S.A.
Signatures
Gérante

Référence de publication: 2015136798/16.

(150147895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Serenade Investment Corporation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 169.602.

Dépôt rectificatif du dépôt L150144193 déposé le 04/08/2015

Les comptes modifiés au 31/12/2014 rectifient les comptes annuels au 31/12/2014 (déposés en date du 04/08/2015 sous le numéro L150144193) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015136803/12.

(150147876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Shin Kawa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: JPY 104.832.960,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.734.

En date du 28 juillet 2015 l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. L'acceptation de la démission des Messieurs Jorge PEREZ LOZANO et Robert STRIETZEL de ses fonctions de gérants de la Société avec effet au 28 juillet 2015;

2. Nominations des nouveaux gérants suivantes pour une durée indéterminée, à compter du 28 juillet 2015:

- Madame Marija Prechtlein, née le 17 octobre 1977, à Riga, Lettonie, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Ariane Klaps, née le 28 septembre 1977, à Bree, en Belgique, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shin Kawa S.à r.l.
Marija Prechtlein
Gérante

Référence de publication: 2015136804/20.

(150147873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

SoWiTec Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 165.348.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015136808/10.

(150147760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

St. Jude Medical International Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015136809/10.

(150148274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

St Jude Medical Luxembourg Holdings SMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.076.012,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 198.656.

In the year two thousand and fifteen (2015), on the twenty-seventh (27th) day of July,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of St. Jude Medical Luxembourg Holdings SMI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 198656 (the Company).

The Company was incorporated on 17 July 2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 23 July 2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Official Gazette.

THERE APPEARED:

St. Jude Medical International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 181342 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the two million forty-six thousand twelve (2,046,012) shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each, representing the entire share capital of the Company amounting to two million forty-six thousand twelve United States dollars (USD2,046,012) are present or duly and validly represented, so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda (as this term is defined below);

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

(1) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of thirty thousand United States dollars (USD30,000) in order to bring it from its current amount of two million forty-six thousand twelve United States dollars (USD2,046,012) up to a new amount of two million seventy-six thousand twelve United States dollars (USD2,076,012) through the creation and issuance of thirty thousand (30,000) shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each, which subscription will be entirely reserved to St. Jude Medical International Holding S.à r.l. and which will be fully paid-up by the latter through the completion of a contribution in cash, in an aggregate amount of thirty thousand United States dollars (USD30,000);

(2) Amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes performed to the share capital of the Company contemplated under item (1) above;

(3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes performed to the share capital of the Company contemplated under item (1) above; and

(4) Miscellaneous.

III. after due consideration, the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of thirty thousand United States dollars (USD30,000) in order to bring it from its current amount of two million forty-six thousand twelve United States dollars (USD2,046,012) represented by two million forty-six thousand twelve (2,046,012) shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each, up to a new amount of two million seventy-six thousand twelve United States dollars (USD2,076,012), through the creation and issuance of thirty thousand (30,000) new shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each (the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby declares to subscribe for and expressly subscribes for the New Shares, representing an aggregate subscription price of thirty thousand United States dollars (USD30,000), all of which will be entirely paid up through the payment by the Sole Shareholder to the Company of an aggregate amount of thirty thousand United States dollars (USD30,000), which will be entirely allocated to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company.

The amount of thirty thousand United States dollars (USD30,000) which shall be used for the purpose of the increase of the share capital of the Company is at the free disposal of the Company, as it has been certified to the undersigned notary according to the terms of a blocking certificate issued by the Company's bank.

The Sole Shareholder therefore expressly resolves to issue and hereby issues to itself the New Shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each, in its capacity as Sole Shareholder of the Company and sole subscriber for the New Shares.

All the New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder to the Company.

As the result of the above, the share capital of the Company will amount to two million seventy-six thousand twelve United States dollars (USD2,076,012) represented by two million seventy-six thousand twelve (2,076,012) shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each, all of which are entirely held by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the Articles which will now read as follows:

" **6.1. Outstanding share capital.** The share capital of the Company is set at two million seventy-six thousand twelve United States dollars (USD2,076,012), represented by two million seventy-six thousand twelve (2,076,012) shares with a nominal value of one United States dollar (USD1) each (each a Share and together the Shares)."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the first resolution above.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to see to any formalities in connection with the issuance of the New Shares by the Company to the Sole Shareholder, as outlined above, with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze (2015), le vingt-septième (27^{ème}) jour du mois de juillet,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de St. Jude Medical Luxembourg Holdings SMI S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 198656 (la Société).

La Société a été constituée le 17 juillet 2015 suivant un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 23 juillet 2015 suivant un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Journal Officiel.

A COMPARU:

St. Jude Medical International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 181342 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représentée pour les besoins des présentes par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont l'adresse professionnelle est sise à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de ce que:

I. l'ensemble des deux millions quarante-six mille douze (2.046.012) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à deux millions quarante-six mille douze dollars américains (USD2.046.012) sont présentes ou dûment et valablement représentées, de telle sorte que l'Associé Unique peut valablement se prononcer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour (tel que ce terme est défini ci-dessous);

II. l'Associé Unique a été convoqué à l'effet de se prononcer sur les points composant l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de trente mille dollars américains (USD30.000) à l'effet de le porter de son montant actuel de deux millions quarante-six mille douze dollars américains (USD2.046.012) à un nouveau montant de deux millions soixante-seize mille douze dollars américains (USD2.076.012) par la création et l'émission de trente mille (30.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, dont la souscription sera entièrement réservée à St. Jude Medical International Holding S.à r.l. et qui seront entièrement payées par cette dernière par le biais d'un apport en numéraire d'un montant total de trente mille dollars américains (USD30.000);

(2) Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements apportés au capital social de la Société envisagés au point (1) ci-dessus;

(3) Modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements apportés au capital social de la Société envisagés au point (1) ci-dessus; et

(4) Divers.

III. après avoir dûment considéré ce qui précède, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de trente mille dollars américains (USD30.000) à l'effet de le porter de son montant actuel de deux millions quarante-six mille douze dollars américains (USD2.046.012) représenté par deux millions quarante-six mille douze (2.046.012) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, à un nouveau montant de deux millions soixante-seize mille douze dollars américains (USD2.076.012), par la création et l'émission de trente mille (30.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté pour les besoins des présentes comme indiqué ci-dessus, souscrit expressément aux Nouvelles Parts Sociales, représentant un prix total de souscription de trente mille dollars américains (USD30.000) qui sera entièrement payé par un apport en numéraire de la part de l'Associé Unique d'un montant total de trente mille dollars américains (USD30.000), qui sera entièrement alloué au crédit du compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) de la Société.

Le montant de trente mille dollars américains (USD30,000) qui sera utilisé aux fins de l'augmentation du capital social de la Société est à la libre disposition de la Société, tel qu'il en a été certifié par le notaire instrumentant suivant les termes d'un certificat de blocage émis par la banque de la Société à cet effet.

L'Associé Unique décide expressément d'émettre et émet par les présentes en sa faveur les Nouvelles Parts Sociales, avec une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, en sa qualité d'Associé Unique de la Société et d'unique souscripteur des Nouvelles Parts Sociales.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Unique à la Société.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève à deux millions soixante-seize mille douze dollars américains (USD2.076.012) représenté par deux millions soixante-seize mille douze (2.076.012) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, étant souscrites en totalité par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital social.** Le capital social de la Société s'élève à deux millions soixante-seize mille douze dollars américains (USD2.076.012), représenté par deux millions soixante-seize mille douze (2.076.012) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, chacun d'eux agissant individuellement, avec tous pouvoirs de substitution sous leur seule signature, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre des parts sociales de la Société, y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre, des changements mentionnés dans la première résolution ci-dessus.

L'Associé Unique décide de plus de donner pouvoir et autorité à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, afin d'accomplir toutes les formalités en rapport avec l'émission des Nouvelles Parts Sociales par la Société à l'Associé Unique, telle que décrite ci-dessus, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à la publication au Journal Officiel et plus généralement, afin d'accomplir toutes les formalités qui pourraient être requises, nécessaires ou simplement utiles en lien avec et pour les besoins de la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, certifie qu'à la demande du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande du même mandataire de l'Associé Unique et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de cet acte notarié.

Cet acte notarié, ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17875. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015136810/195.

(150148019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

St.James's Place European S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.427.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société

L'associé unique a pris note de la démission de Madame Barbara Neuerburg, gérante de la Société en date du 17 juillet 2015 et décide de nommer Monsieur Eric-Jan van de Laar demeurant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en qualité de nouveau gérant et pour une durée illimitée.

Le Conseil de gérance se compose donc comme suit:

Gérante

- Madame Charlotte Lahaije - Hultman

Gérant

- Monsieur Eric-Jan van de Laar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015136811/19.

(150147730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

StarTeq Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.048.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015136812/10.

(150148062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Sterope S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.970.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de la classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- Spaces Zuidas, Barbara Strozzi laan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015136813/12.

(150148240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Stromstad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 98.043.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de la classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- Spaces Zuidas, Barbara Strozzi laan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015136814/12.

(150148149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Sustainable Development Fund GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 1, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 124.957.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 9 juillet 2015

L'Associée unique a pris la résolution suivante:

1. L'Associée unique prend acte de la démission de son poste de gérant de Monsieur Stéphane Weyders, à compter de ce jour.

Pour extrait conforme

Pour Sustainable Development Fund GP S.à.r.l

Référence de publication: 2015136817/13.

(150147703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Sabi Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 146.278.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en tenue du 29 janvier 2015 que:

- M. Vincent GOFFINET, employé privé, né 1^{er} juillet 1968 à Bastogne, résident au 69 rue du Dolberg B-6780 Messancy est nommé administrateur de la société en remplacement de M. Herbert Grossmann. Le mandat ainsi conféré au nouvel administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017.

- L'assemblée révoque le mandat de Commissaire aux Comptes à la société Atconsulting S.à.r.l. et nomme en remplacement Madame Francesca DOCCHIO, employée privé, née à Bergamo (Italie) le 29.05.1971 et résidente à Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136818/18.

(150148382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Sàrl Simca, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 2, place de la Mairie.
R.C.S. Luxembourg B 99.844.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015136819/9.

(150147763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

SBP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 188.655.

En date du 23 juillet 2015, BRAEBURN ESTATES LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership régie par les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House du Royaume-Uni sous le numéro LP014539 et ayant son siège social à 1, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5AB, Royaume-Uni, a transféré douze mille (12.000) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Almacantar SBP 1 Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg au capital social de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.631 et ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015136820/16.

(150148453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

SBP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 188.654.

En date du 23 juillet 2015, BRAEBURN ESTATES LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership régie par les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House du Royaume-Uni sous le numéro LP014539 et ayant son siège social à 1, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5AB, Royaume-Uni, a transféré douze mille (12.000) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Almacantar SBP 2 Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg au capital social de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.630 et ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015136821/16.

(150148455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Scivias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schiffflange, 33-39, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.095.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015136822/10.

(150148161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

SELP (Bravo Spare 2) S..à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 190.007.

Les comptes annuels pour la période du 4 septembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015136823/11.

(150147880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

SELP (Charlie Spare 2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 190.011.

Les comptes annuels pour la période du 4 septembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015136824/11.

(150147894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

SELP (Spain) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 190.005.

Les comptes annuels pour la période du 4 septembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015136825/11.

(150147882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Semnon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEMNON S.A.
Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2015136826/11.

(150148028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Shipping and Industry S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 36.086.

In the year two thousand fifteen, on the 4th of August.

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary residing at Esch-sur- Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “SHIPPING AND INDUSTRY S.A., S.P.F.” a société anonyme duly incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 36 086, incorporated on February 8th, 1991, before the public notary, Maître Marc ELTER, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C n° 282 of July 23rd, 1991, modified for the last time on December 29th, 2010 with the public notary, Maître Edouard DELOSCH, residing in Rambrouch (Grand-Duchy of Luxembourg) deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C n° 967 of May 11th, 2011 (“the Company”).

The General Meeting was presided by, Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Valeria Ercolini, lawyer, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution with immediate effect and voluntary liquidation of the Company;
2. Appointment of ADLS S.à r.l. as liquidator of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator ADLS S.à r.l., duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie, (Grand-Duchy of Luxembourg) RCS Luxembourg B 190458 (“the Liquidator”).

Third resolution

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre août.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de «SHIPPING AND INDUSTRY S.A., S.P.F.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36 086, constituée le 8 février 1991 par devant Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 282 du 23 juillet 1991, modifié pour la dernière fois le 29 décembre 2010 devant le notaire Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 967 du 11 mai 2011 («la Société»).

L'Assemblée Générale était présidée par Maître Charles Duro, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de ADLS S.à r.l. aux fonctions de liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société ADLS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B 190458 ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: DURO, MASTINU, ERCOLINI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/08/2015. Relation: EAC/2015/18329. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10/08/2015.

Référence de publication: 2015136827/111.

(150148080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Simtec Silicone Parts Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.765.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 23/07/2014 que:

- Monsieur Charles Altwies née le 03.02.1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg est nommé nouvel administrateur de la société, en remplacement de GT Fiduciaires S.A. démissionnaire.

- G.T. Fiduciaires S.A. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrit au RCSL sous le numéro B121820 est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société, en remplacement GT Experts Comptables S.à r.l., démissionnaire.

Les mandats du nouvel administrateur et du nouveau commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015136829/19.

(150147771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Sine Die S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 175.176.

Extrait des résolutions adoptées en date du 6 août 2015, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société SINE DIE S.A.

- La démission de M. Nicolas MILLE de son mandat d'administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- La nomination de Mme Valérie POSS, employée privée, né le 2 août 1965 à Algrange (France), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en tant qu'administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 18 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINE DIE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015136830/17.

(150148076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Sirena International S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 181.159.

Par résolution circulaire du conseil d'administration et suite à la démission de Madame Elisa Paola ARMANDOLA en date du 14 novembre 2014, Monsieur Eric BREUILLE, domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été coopté au poste d'administrateur de classe B avec effet au 14 novembre 2014.

Monsieur François MEUNIER domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été également coopté au poste d'administrateur de classe B avec effet au 16 juillet 2015.

Leur mandat d'administrateur nouvellement élu s'achèveront avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Pour: SIRENA INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015136831/19.

(150147887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

**Paulsa Sàrl, Société Civile Immobilière,
(anc. S.C.I. SPA).**

Siège social: L-9018 Warken, 56, rue Bourschterbach.

R.C.S. Luxembourg E 5.376.

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Le docteur Paul AUGUSTIN, médecin-spécialiste, né à Luxembourg le 28 janvier 1948 (matricule 1948 01 28 136 26), demeurant à L-9018 Warken, 56, rue Bourschterbach;

2) Madame Sabine BECH, directrice, épouse de Monsieur Paul AUGUSTIN, née à Luxembourg le 22 avril 1952 (matr: 1952 04 22 547 66) demeurant à L-9018 Warken, 56, rue Bourschterbach;

actuellement seuls associés de la société civile immobilière "S.C.I. SPA" (matr. 2014 7001 291), avec siège social à L-9018 Warken, 56, rue Bourschterbach

constituée suivant acte passé par-devant le notaire instrumentaire, en date du 20 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2398 du 6 septembre 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E 5376,

lesquels comparants, représentant actuellement l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les résolutions intervenues:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes qui sont acceptées à l'unanimité:

L'assemblée décide de transformer la société en société à responsabilité limitée avec refonte complète des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Paulsa SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune d'Ettelbruck; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations ainsi que la gestion d'immeubles qui lui sont propres.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement ainsi qu'emprunter à ces fins.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à huit cent onze mille euros (811.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts de huit cent onze euros (811,- EUR) chacune.

Il résulte de l'acte de constitution précité du 20 juin 2014 que le capital initial était de mille euros et d'une déclaration de command du même jour, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 9 juillet 2014, volume 1471, numéro 78, que la société est devenue propriétaire du bien immobilier suivant:

dans un immeuble en copropriété, sis à L-9047 Ettelbruck, 7 et 9, rue Prince Henri, inscrit au cadastre comme suit:

- Commune et section C d'ETTELBRUCK -

numéro 1032/7918, lieu-dit "rue Prince Henri", place (occupée), immeuble en copropriété, contenant 9,81 ares.

I. Les portions divisées et privatives suivantes:

- le lot 001/A/B//81, soit la RESERVE, avec une surface utile de 54,20 m², possédant dans les parties communes 15,13/1000^{ème} ;

- le lot 002/A/B//81, soit la RESERVE, avec une surface utile de 35,03 m², possédant dans les parties communes 9,78/1000^{ème} ; - le lot 003/B/U/81, soit le PARKING EXTERIEUR, avec une surface utile de 12,50 m², possédant dans les parties communes 2,09/1000^{ème} ;

- le lot 004/B/U/81, soit le PARKING EXTERIEUR, avec une surface utile de 12,50 m², possédant dans les parties communes 2,09/1000^{ème} ;

- le lot 008/A/D/81, soit le PARKING, avec une surface utile de 12,55 m², possédant dans les parties communes 3,50/1000^{ème} ;

- le lot 009/A/D/81, soit le PARKING, avec une surface utile de 7,08 m², possédant dans les parties communes 1,98/1000^{ème} ;

- le lot 027/A/G/00, soit le COMMERCE au rez-de-chaussée, avec une surface utile de 218,02 m², possédant dans les parties communes 121,69/1000^{ème} ;

- le lot 028/A/A/00, soit le COMMERCE au rez-de-chaussée, avec une surface utile de 328,07 m², possédant dans les parties communes 183,12/1000^{ème} ;

II. La copropriété à concurrence de TROIS CENT TRENTE-NEUF virgule TRENTE-HUIT MILLIEMES (339,38/1000^{ème}) de toutes les parties communes de l'immeuble, y compris la propriété du sol,

tels que ces biens sont plus amplement décrits dans l'acte de acte de base, reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 4 décembre 2003, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 11 décembre 2003, volume 1121, numéro 44,

que la société a donc des capitaux propres totaux d'un montant de huit cent onze mille (811.000.- €) qui constitueront le capital.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;

- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Tous les parts sociales ont été souscrites par les associés dans les proportions suivantes:

- par Madame Sabine BECH, prénommée, 500 parts

- par Monsieur Paul AUGUSTIN, prénommé, 500 parts

Total: 1.000 parts

et libérées suivant l'article 6 des statuts de sorte que le montant de huit cent onze mille euros (811.000.-€) se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Les frais mis à charge de la société à raison de sa refonte sont évalués à la somme de neuf cents euros (900.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9018 Warken, 56, rue Bourschterbach
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée,
- Monsieur Paul AUGUSTIN, prénommé
3. La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique;
4. Décharge est donnée pour l'exercice de leurs fonctions au gérant de la SCI, dont le mandat se termine par la présente transformation.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paul AUGUSTIN, Sabine BECH, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 15 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11931. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015136800/121.

(150148029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Auto-Ecole Weis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2313 Luxembourg, 2A, place du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 72.415.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015134444/10.

(150146359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Belgo Metal S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.991.

La SA BELGO METAL dont le siège social se trouve à 9230 Wetteren, Vantegemstraat 39, Belgique, dont Belgo Metal S.A. Luxembourg est une succursale, porte le numéro d'entreprises 0400.205.766 auprès de la Banque-Carrefour des entreprises belge (BCE).

Référence de publication: 2015134462/10.

(150146055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.
